Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

Essonne LE DÉPARTEMENT — TERRE D'AVENIRS —

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses

Communiqué de presse

03 mai 2019

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le département de l'Essonne est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* – moustique tigre – est implanté et actif. Il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur de ces virus, c'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place jusqu'au 30 novembre 2019.

Jusqu'à présent, aucun cas de maladie contractée sur le territoire francilien n'a été signalé. La vigilance de chacun reste néanmoins précieuse pour limiter les risques.

L'arrêté préfectoral du 02 mai 2019 permet la mise en œuvre conjointe de mesures visant à prévenir les risques de prolifération, à détecter et suivre l'évolution du moustique, ainsi qu'à protéger les personnes, au sein d'une cellule coordonnée par le préfet de l'Essonne et réunissant le Département de l'Essonne, l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS), les services de la préfecture et l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ).

Le plan anti-dissémination des maladies transmises par le moustique tigre prévoit :

> Des opérations d'information/sensibilisation : chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

En particulier, il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique autour du domicile :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants…) ;
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes…) ;
- changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine ;
- vérifier régulièrement le bon écoulement des gouttières ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) et les piscines hors d'usage.

Des documents de communication grand public, édités à partir des recommandations de l'Agence régionale de santé sont disponibles sur :
https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france

> La mise en place d'une veille citoyenne : le moustique tigre est facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes qui lui donnent un

aspect très contrasté. Chaque personne peut signaler sa présence sur la plateforme dédiée www.signalement-moustique.fr

> Le Département de l'Essonne assure une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques), par le déploiement de pièges pondoirs autour des zones d'implantation connues et dans les zones où le moustique tigre n'est pas encore implanté, pour suivre son expansion géographique.

A ce titre, le préfet autorise les agents de **l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ)** habilités par le Département de l'Essonne à entrer avec leur matériel sur les propriétés privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants en ont été avisés à temps, pour leur permettre de prendre toutes les dispositions utiles dans la lutte contre la propagation du moustique tigre.

> L'Agence régionale de santé Île-de-France assure une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains) renforcée et une organisation du signalement des cas suspects probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika, en lien avec les professionnels de santé.

> Les communes informent leurs administrés et prennent part aux actions de prospection et de lutte sur le terrain.

Ces actions tendent vers un même objectif : la mise en place rapide de mesures de lutte contre les moustiques pour éviter la transmission locale des virus.

Toutes les informations liées aux moustiques tigres et à la lutte contre sa prolifération sont disponibles ici :

> https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france

> Autres liens partenaires

Contacts presse

Département de l'Essonne
Shauna GREW
tél. :06 77 01 89 92
sgrew@cd-essonne.fr
www.essonne.fr

Préfecture de l'Essonne
Nathalie ROUSSELET
tél. : 01 69 91 90 54
nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
www.essonne.gouv.fr

Agence régionale de santé Ile-de-France
Emilie PUECH
tél. : 01 44 02 01 06
emilie.puech@ars.sante.fr
www.iledefrance.ars.sante.fr